



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2012**

N° 2012 - 12 - 14 - 01

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE  
MODIFICATION DE L'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 14 décembre 2012 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 07 décembre 2012

**Date d'affichage de la convocation** : 07 décembre 2012

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - Mme LE LAY - M. BISSON - Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.  
M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET - Mme MOREAU - M. CAILLOT - M. SMITH – Mme LEFORT - Mme THILLY – M. ANTUNES - M. BESSON.

<b><u>EXCUSES</u></b> :	M. FAUCONNET	donne pouvoir à	Mme DETERM
	Mme GABREL	donne pouvoir à	Mme MOREAU
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. FENAT

**ABSENTS** : Mme DORTA  
M. JOSEPH  
Mme CORREIA  
M. CARRASCO

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	29
<b><u>Membres présents</u></b> :	21
<b><u>Procurations</u></b> :	3
<b><u>Votants</u></b> :	24

**Secrétaire de séance** : M. FENAT

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE**  
**MODIFICATION DE L'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par courrier reçu le 29 novembre 2012, Madame Agnès GERARDIN, conseillère municipale et membre de la commission "communication et information" et de la commission "jeunesse, éducation, et relations avec les associations", a fait part de son souhait de démissionner de sa qualité de conseillère municipale.

S'agissant de la démission d'un membre du Conseil Municipal (article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), son remplacement doit être envisagé dans le cadre de l'ordre du tableau issu des élections municipales du 21 mars 2008.

Ainsi, eu égard à la règle de l'ordre du tableau, il revient à Madame Brigitte MASSON, également candidate sur la liste "Pour Fagnières, allons plus loin", qui a accepté la mission de succéder à Madame Agnès GERARDIN.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Brigitte MASSON, en remplacement de Madame Agnès GERARDIN, démissionnaire et du nouvel ordre du tableau municipal établi en conséquence.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**